



# Les cotisations

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Corps/grade											
Instituteur							129	135	141	151	170
PE classe normale	PES= 80		128	134	141	149	160	175	187	201	215
PE hors classe			211	228	243	257					
PE classe exceptionnelle	225	238	251	269							

## Ajouter :

- 5 € si direction école de 1 à 4 classe(s).
- 9€ si direction école de 5 à 9 classes.
- 12€ si direction école de 10 classes et +.
- 5 € si enseignant spécialisé dans le 1er degré, PEMF, conseiller pédagogique, psy-EN...
- 15€ si enseignant spécialisé dans le 2nd degré, SEGPA, EREA...

## En cas de temps partiel

La cotisation est proportionnelle au taux du temps partiel

ex.: au 8ème échelon à 75%: 175 x 75% = 131,25€.

**La cotisation minimum est de 102€.**

## Retraités

(Base: la pension en net)

- inf. à 1 450€ : 104€
- de 1 450 à 1 750€ : 114€
- de 1 750 à 2 000€ : 124€
- sup. à 2 000€ : 134€

Adressez votre cotisation à Catherine Thuleau, 91 rue Eblé, 49000 ANGERS.

Libellez votre (vos) chèque(s) à : SNUipp-FSU Retraités  
Pour le prélèvement automatique voir au verso.

## Autres situations:

- PEGC hors classe = éch. 5: 201€ / éch. 6: 209€
- PEGC Classe exceptionnelle = éch. 2: 211€ / éch. 3: 226€ / éch. 4: 240€ / éch.5: 252€
- EAP/Etudiant = 40€
- PES = 80€
- AE/ AVS/EVS = 41€
- Disponibilité = 52€
- Congé parental = 102€

TEST DE VISION DE  
L'EDUCATION NATIONALE

**TU  
TRA  
VAILLES**

**ENCORE PLUS  
AVEC DES OBJECTIFS  
DE PLUS EN PLUS DIFFICILES  
ET UNE PRESSION OMNIPRÉSENTE**

AVEC UN SALAIRE INFÉRIEUR À  
TES HOMOLOGUES EUROPÉENS

**VOTRE VISION  
EST BONNE**

**SYNDIQUEZ-VOUS**



## Le vrai coût de votre cotisation syndicale

Votre cotisation syndicale vous permet d'obtenir **un crédit d'impôt d'un montant égal à 66%** de celle-ci.

Si vous êtes imposable, cette somme est déduite de votre impôt sur le revenu.

Si vous n'êtes pas imposable, cette somme vous est remboursée.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples du coût réel d'une cotisation.

**N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou à consulter notre site départemental (<http://49.snuipp.fr>, rubrique se syndiquer) pour de plus amples informations.**

	Etudiant-es	Fonctionnaires stagiaires	AVS	Instituteurs-trices		PE classe normale			Retraité-es
Echelons				7	9	4	8	11	pension entre 1750 et 2000 €
Cotisation en €	40	80	41	129	141	134	175	215	124
Coût réel en € (après déduction fiscale)	13,60	27,20	13,90	43,86	47,94	45,56	59,50	73,10	42,16